

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Novembre 2017

L'an 2017 et le 6 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, DROULIN Sylvain, GIRARD Jean-Pierre, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

**Excusé(s) avant donné procuration :** M. D'ANDIGNÉ Constantin à M. MARSAIS Jean-Pierre

**Absent(s) :** Mme PAQUET Sandra, M. DUBOIS Thierry

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 27/10/2017

**Date d'affichage** : 13/11/2017

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le:

Et publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

#### **Subventions aux associations - réf : 2017/043**

Madame le Maire présente au conseil municipal des différentes demandes de subventions d'associations reçues. Le bilan de l'arbre de Noël 2016 et de la fête de juillet 2017 est également examiné afin de déterminer le montant de la subvention annuelle octroyée au Syndicat d'Initiative.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'octroyer une subvention annuelle de 30 € à l'association "Les chasseurs de la Tourmente"
- d'arrondir le montant de la subvention annuel pour le Syndicat d'Initiative à la somme de 1800 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Choix du prestataire du feu d'artifice pour la fête du village de juillet 2018. - réf : 2017/044**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'entreprise SEDI prestataire du spectacle pyrotechnique pour la fête du 28 juillet 2017 a fait parvenir sa proposition pour 2018. Il a également été demandé à l'entreprise Pyro-Fêtes d'établir leur proposition. Après avoir comparé les deux propositions d'un montant identique de 4000 €, le conseil municipal estime qu'il serait opportun d'alterner les prestataires d'une année sur l'autre afin de ne pas favoriser une seule entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide de confier l'organisation du feu d'artifice de la fête de juillet 2018 à l'entreprise PYRO-FÊTES
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et à faire les démarches nécessaires à la réalisation de la prestation.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Proposition de r trocession de voirie au lotissement "Les Baraquins" par Val Touraine Habitat - r f : 2017/045**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Val Touraine Habitat en date du 17/10/2017, proposant la r trocession   la commune des parcelles YH n s 193 et 174 pour une surface de 944 m<sup>2</sup> correspondant   une placette accessible par cinq petites venelles desservant les 18 maisons r cemment mises   la vente au lotissement "Les Baraquins". Les frais engag s seraient   la charge de V.T.H.

A ce jour 9 des 18 maisons ont  t  vendues et une est sous compromis. Madame le Maire propose que la commune r examine cette proposition lorsque la vente de la totalit  des logements aura  t  conclue.

**Apr s en avoir d lib r , le conseil municipal :**

- Dit que la proposition de Val Touraine Habitat pour la r trocession des parcelles YH n s 193 et 194 sera r examin e lorsque la totalit  des logements sera vendue. Un courrier sera fait en ce sens   V.T.H.

A l'unanimit  (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Compl ment de compte-rendu:**

**RIFSEEP** : Madame le Maire rappelle que la mise en place du nouveau R gime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suj tions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique est obligatoire   compter du 01/01/2018. Une commission a  t  constitu e pour d terminer les choix de la commune avant pr sentation du projet de d lib ration au Comit  Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire le 13 d cembre 2017. L'avis du CT  tant obligatoire pour la l galit  de la d lib ration.

**TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION** : La mise en place du temps partiel a  t  accept e pour l'agent de ma trise principal des services techniques   date d'effet du 01/01/2018 pour une dur e de 6 mois renouvelable.

**BULLETIN MUNICIPAL 2018** : Le secr tariat de Mairie ayant cette ann e en charge la confection du BM, son impression sera diff r e et il ne sera pas distribu  avant la c r monie des v ux du Maire comme il  tait de coutume.

**VIGILANCE CITOYENNE** : Des panneaux signalant le dispositif seront mis en place   chaque entr e de bourg. Des devis ont  t  demand s.

**RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES** : Un syst me sera install  derri re le b timent des salles du conseil et associatives pour r cup rer les eaux de pluie afin de remplir la tonne   eau.

**BORNE ELECTRIQUE** : Le S.I.E.I.L. propose une participation financi re importante pour l'installation d'une borne de rechargement pour les v hicules  lectriques. Le choix de l'emplacement est   l' tude.

**SUBVENTION TEPCV** : La Communaut  de Communes de Loches Sud Touraine est labellis e Territoire  nergie Positive pour la Croissance Verte, ce qui permet de b n ficier d'aide financi res pour des travaux d'isolation, r novation thermique etc. Le projet de la commune pour le changement des menuiseries ext rieures de l' cole a  t  retenu pour un montant de 10.295,00  .

S ance lev e  : 23:40

En mairie, le 10/11/2017  
Le Maire  
Maryse GARNIER